

Calcul du poids de la pression fiscale et sociale dans l'UE



Comme chaque année un institut économique a calculé le poids de la pression fiscale et sociale d'un contribuable type dans l'Union européenne (UE).

Pour rendre la chose parlante, il transforme la charge fiscale en nombre de jours calendaires pour déterminer à partir de quelle date le contribuable type n'a plus de charges et peut consommer les fruits de son travail.

Cette approche donne la situation d'un contribuable type dont les charges fiscales et sociales dépendent de la nature de son activité, qui n'est pas la même pour un salarié, un commerçant ou le membre d'une profession libérale.

Pour faire un premier calcul, on prend pour base les

charges obligatoires d'un salarié moyen célibataire, sans enfants à charge, qui ne se compare pas à la situation d'un retraité, dont les charges sociales, ne sont pas les mêmes, sauf s'il travaille, une fois avoir liquidé ses droits à la retraite.

Une fois la base de cette imposition quasi obligatoire arrêtée, il faut y ajouter la TVA sur la consommation courante, dont les dépenses alimentaires à taux réduits, et d'autres à 20 %, à laquelle on n'échappe pas, on doit y ajouter la TVA sur ces achats, qui est un impôt volontaire, à chaque achat, on fait un don à l'Etat, en proportion de son coût.

La date retenue, cette année, le 17 juillet, permet toutes sortes de comparaisons, comme l'évolution dans le temps de la pression fiscale et sociale du

consommateur type, selon le pays où il est imposé, une date qui confirme l'impression de beaucoup de personnes seules, que l'Etat leur prend la moitié de leur revenu.

En fait, il n'y a pas que les impôts et taxes prélevés par l'Etat, il y a les impôts locaux de plus en plus, lourds à cause des frais qui ne sont plus assumés par l'Etat, et transférés aux collectivités locales.

Par ailleurs, l'Etat prélève sur des fournitures essentielles, facturées sous son contrôle des prélèvements pour décharger son budget, gaz, électricité et eau, montants soumis, à ce titre, à la TVA à son profit, alors qu'elles devraient être soumises à la TVA à taux réduit de 5,5 % sans parler des taxes perçues sur l'essence, une taxe fixe plus la TVA, perçue aussi sur la taxe fixe, une drôle de valeur ajoutée pour les automobilistes.

L'Institut économique Molinari, IEM, à l'origine de cette étude, classe les Etats membres de l'Union européenne dont les impôts et taxes sont ainsi analysés,

selon leur position respective, les uns par rapport aux autres.

Dans ce classement la France est arrivée en tête pendant six années consécutives, ce qui prouve que ses services, à tous les niveaux, sont à la hauteur, en faisant preuve d'imagination pour taxer tout ce qui est à leur portée, finalement elle vient d'être détrônée par l'Autriche, qui repousse, dans les mêmes conditions d'un jour la date à partir de laquelle ses contribuables, sont censés avoir tout payé et peuvent travailler pour eux, le 18 juillet et nous déjà depuis le 17.

Concrètement, les Français ont travaillé pour l'Etat du 1er janvier et 16 juillet et depuis le 17 juillet ils travaillent pour eux.

Un contribuable, soucieux de connaître sa situation personnelle peut la calculer facilement, selon les mêmes règles, à partir des documents normalement à sa possession, de toute façon, il n'y changera pas grand-chose.